

## COMMUNE DE BLAVOZY

Place de la Mairie

43 700 Blavozy

tél : 04 71 03 00 19

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## A-4 – PERIMETRES FIXES PAR LES CONVENTIONS DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)



**Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2015**

**Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2019**

**Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2019**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2019*



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio VIVALDI  
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / [contact@eco-strategie.fr](mailto:contact@eco-strategie.fr)  
[www.eco-strategie.fr](http://www.eco-strategie.fr)





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

L'an deux mil onze

En exercice : 15

Le vingt et un Mars, à 20 heures 30,

Présents : 12

Le Conseil municipal de la commune de BLAVOZY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr PAILLON Franck, Maire.

Votants : 14

Date de la convocation : 15 Mars 2011.



Présents : PAILLON Franck, BEGON Michel, LHOSTE Patrice, MAURIN André, SIMON Christine, MERLE Lilian, LIOGIER Vincent, FAURE Brigitte, SABATIER Didier, GUERIN Bernard, MAURIN Nadine, MALEYSSON Henri.

Excusés : MAURIN Pierre qui a donné pouvoir à BEGON Michel, GIRARD Marie-Jo qui a donné pouvoir à SIMON Christine.

Absente : TILLY Armelle.

### OBJET : PLAN URBAIN PARTENARIAL DU SECTEUR DU GARAY :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants,

Vu le Projet Urbain Partenarial du secteur du Garay concernant les parcelles cadastrées AL n°11 et AL n°148, classées en zone NA du POS, appartenant respectivement à l'indivision BIGAY représentée par Mr BIGAY Daniel et à Mr GOUY Alain,

Considérant qu'une extension des réseaux est nécessaire dans ce secteur, une convention de PUP doit donc intervenir entre la mairie et les propriétaires des terrains.

Elle a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire pour une opération de construction à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le programme d'équipements publics pour permettre la réalisation de nouvelles constructions sur le secteur du Garay (parcelles AL 11 et AL 148) étant entendu que tous les frais d'équipement sont à la charge exclusive des propriétaires.
- Autorise le Maire à signer une convention de Plan Urbain Partenarial avec l'indivision BIGAY et avec Mr GOUY Alain concernant les parcelles ci-dessus désignées, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution du présent projet.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
F. PAILLON





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

L'an deux mil onze

En exercice : 15

Le vingt deux Avril, à 20 heures 30,

Présents : 13

Le Conseil municipal de la commune de BLAVOZY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr PAILLON Franck, Maire.

Votants : 15

Date de la convocation : 15 Avril 2011.



Présents : PAILLON Franck, BEGON Michel, LHOSTE Patrice, MAURIN André, SIMON Christine, LIOGIER Vincent, FAURE Brigitte, SABATIER Didier, GUERIN Bernard, MALEYSSON Henri, MAURIN Pierre, GIRARD Marie-Jo, TILLY Armelle.

Excusés : MERLE Lilian qui a donné pouvoir à MAURIN André, MAURIN Nadine qui a donné pouvoir à SIMON Christine.

Absent :

**OBJET : PROJET URBAIN PARTENARIAL DU SECTEUR DES SERRIERS :**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants,  
Vu le Projet Urbain Partenarial du secteur des Serriers concernant les parcelles cadastrées AI n°559, AI n°561 et AI n°563, classées en zone UC du POS, appartenant respectivement à Gabrielle PEILLON, Nicole BERINGER, et LYOTARD Raoul.

Considérant qu'une extension des réseaux est nécessaire dans ce secteur, une convention de PUP doit donc intervenir entre la mairie et les propriétaires des terrains.

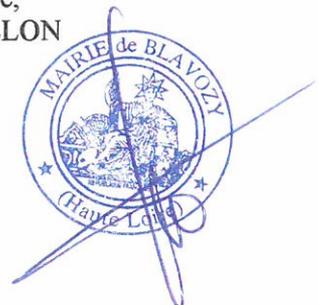
Elle a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire pour une opération de construction à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le programme d'équipements publics pour permettre la réalisation de nouvelles constructions sur le secteur des Serriers ayant pour objet l'alimentation en eau potable, en électricité et téléphone, ainsi que la récupération des eaux usées (parcelles AI 559, 561 et 563).
- Autorise le Maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires désignés ci-dessus concernant les parcelles pré-nommées, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution du présent projet.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
F. PAILLON



Acte certifié exécutoire  
Après son dépôt en Préfecture le... - 6 MAI 2011  
Et publication ou notification le... - 7 MAI 2011

43700 BLAVOZY

Tél. : 04 71 03 00 19

Fax : 04 71 03 09 70

email : blavozy@wanadoo.fr